Original: espagnol

## RÉSOLUTION Nº 403

# RAPPORT BIENNAL 2001-2002 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

### VU:

Le document IICA/JIA/Doc.279 (03), « Rapport biennal 2001-2002 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) »,

#### CONSIDÉRANT :

Que, conformément à la Convention du CARDI, cette organisation doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité,

#### DÉCIDE :

- 1. De remercier le CARDI de son document, « Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) ».
- 2. De féliciter le directeur exécutif de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) pour le contenu et la présentation dudit rapport biennal.